

Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM

OBJET :	DEMANDE DE STAGE DE PERFECTIONNEMENT – Secteur médical DEMANDE DE STAGE D'ÉVALUATION DU CMQ	NUMÉRO :	DEAC-Juillet 2017
DESTINATAIRES :	CHEFS DE DÉPARTEMENT, CHEFS DE SERVICE, STAGIAIRES	Émise le :	Mai 2011
ÉMISE PAR :	Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM	Révisée le :	Juillet 2018
APPROUVÉE PAR :	Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM	DATE :	Juillet 2018

**DEMANDE DE STAGE DE PERFECTIONNEMENT – Secteur médical**

- Le chef de service médical ou son responsable reçoit la demande de stage de perfectionnement. S'il autorise ce stage, il doit aviser son chef de département médical par écrit, en lui transmettant les informations et documents suivants :
  - Nom et prénom du stagiaire
  - Adresse postale + Courriel du stagiaire
  - Date de naissance du stagiaire
  - Curriculum vitae du stagiaire
  - Le stage demandé
  - Les dates de début et de fin de stage + le nombre de jours de stage
  - Les objectifs poursuivis
  - Les activités prévues en stage
  - Le nom du superviseur de stage
  - Copie du permis de pratique du Collège des médecins du Québec
  - Copie des diplômes de formation médicale
  - Preuve d'assurance responsabilité professionnelle
- Ce dernier doit faire suivre cette demande avec les pièces jointes à la DAMU, qui lui accordera des privilèges temporaires de pratique au CHUM.
- Le chef du service ou superviseur de stage doit aviser le stagiaire de son acceptation de stage, des dates et des coordonnées où le stagiaire sera accueilli pour son accueil clinique.
- La Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM transmettra une confirmation de stage par courriel au stagiaire, au chef de département, au chef de service médical, au superviseur de stage et à la secrétaire du service où le stagiaire fera son stage.

**Prendre note que les tous les stagiaires doivent participer à l'accueil administratif selon la date qui lui a été transmise par la DEAC et par le superviseur de stage pour l'accueil clinique.**

➤ **N.B. : Le superviseur de stage a la responsabilité de son stagiaire en tout temps.**

OBJET :

DEMANDE DE STAGE DE PERFECTIONNEMENT – Secteur médical  
DEMANDE DE STAGE D'ÉVALUATION DU CMQ

NUMÉRO : DEAC-Juillet 2017

**DEMANDE DE STAGE D'ÉVALUATION DU CMQ - Provenant du Collège des médecins du Québec**  
*(Même démarche que ci-dessus, voici quelques précisions complémentaires )*

Le Collège des médecins du Québec transmet la recommandation de stage d'évaluation CMQ à la Direction des affaires médicales et universitaires (DAMU) du CHUM. La DAMU confirme l'autorisation du stage d'évaluation à la DEAC et transmet les documents et informations ci-dessus mentionnées (flèches rouges) pour complétion et accueil du stagiaire.

1. Le chef de département doit faire parvenir à la Direction de l'enseignement et l'Académie CHUM par écrit l'acceptation de ce stage et inclure en attaché les informations mentionnées ci-dessus (flèches rouges) :

**À l'attention de :** Mme Monique Servant  
Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM  
Service Administration des activités d'enseignement médical  
850, rue St-Denis (Pavillon S), 4e étage – Porte S04-452  
[Monique.servant.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Monique.servant.chum@ssss.gouv.qc.ca)

2. Le chef du service ou superviseur de stage doit aviser le stagiaire de son acceptation du stage d'évaluation, des dates et des coordonnées où le stagiaire sera accueilli pour son accueil clinique.
3. La Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM transmettra une confirmation du stage d'évaluation par courriel au stagiaire, au chef de département, au chef de service médical, au superviseur de stage et à la secrétaire du service où le stagiaire fera son stage.

**Prendre note que les tous les stagiaires doivent participer à l'accueil administratif selon la date qui lui a été transmise par la DEAC et par le superviseur de stage pour l'accueil clinique.**

➡ **N.B. : Le superviseur de stage a la responsabilité de son stagiaire en tout temps.**